autres nations, sera à l'avenir, comme il l'a été dans le passé, un puissant soutient de la paix. »

En terminant, l'empereur a dit :

« Nous aurons soin de la sûreté de l'Empire, de son prestige à l'extérieur et à l'intérieur, de façon à maintenir la devise : un *Empire*, un *Peuple*, un *Dieu*.

Au château royal

Berlin, 18 janvier. — La cérémonie au Château Royal a eu lieu conformement au programme fixé par l'empereur.

Le cortège impérial s'est rendu directement de la chapelle du palais à la salle blanche du château. Les statues de Guillaume Ier et de Frédéric III étaient décorées de lauriers.

Les deux impératrices et les cinq princes impériaux les plus âgés se trouvaient dans la salle du trône.

Au moment où l'Empereur, entouré de tous les grands dignitaires de l'Empire, a fait son entrée solennelle pour aller prendre place dans le dais de velours rouge, M. le baron Buol, président du Reichstag, a adressé au souverain des vivats répétés par l'assistance.

Autour du trône se trouvent le chancelier de l'Empire, les princes d'Allemagne et les officiers généraux de la garnison de Berlin. A droite de l'Empereur, le colonel-général de Loe porte la bannière de l'Empire, tandis qu'à sa gauche, le général de Werder tient le sceptre impérial.

L'Empereur se lève et prononce le discours dont nous vous avons déjà donné l'analyse.

Après avoir lu le message, l'Empereur a pris le drapeau du ler régiment de la garde et a dit en élevant la voix : « En présence de ce vénérable étendard, dont l'histoire représente deux cents années de gloire, je fais de nouveau le serment de soutenir l'honneur du peuple et du pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

Le discours de l'Empereur a été interrompu par des applaudissements au passage concernant le prince de Bismarck.

Un grand nombre de cérémonies ont eu lieu aujourd'hui à Berlin dans les établissements d'instruction agricole et technique et à l'Université.

Berlin, 18 janvier. — La pluie battante et un brouillard impénétrable ont empêché les rues de prendre un caractère de fête. Après la revue, qui a attiré les curieux sur l'avenue des Tilleuls, la ville a repris son aspect ordinaire.

La célébration de l'anniversaire de la fondation de l'Empire, ne fait pas taire les luttes politiques. Les journaux conservateurs attaquent violemment le ministre de l'agriculture, qu'ils accusent d'avoir calomnié les plus fidèles défenseurs du trône.

En Alsace-Lorraine

Strasbourg, 10 janvier. — La fête en Alsace-Lorraine a un caractère purement officiel. A signaler, à Strasbourg, une manifestation d'étudiants allemands devant le palais du Statthalter et à Metz une revue militaire sur l'esplanade.

NOUVELLES DU JOUR

Le duc d'Orléans victime d'un grave accident en Italie

Tunis, 18 janvier. — Pendant une promenade à la Mandria, que le duc d'Orléans faisait avec le duc d'Aoste, son cheval a fait une chute.

Le duc d'Orléans a eu l'épaule luxée et une fracture à la cheville du pied droit.

Le prince a reçu des soins immédiats : son état est satisfaisant, et on ne craint pas de complications.

On sait que le duc d'Orléans était à peine remis d'un premier accident dont il avait été victime à Séville.

Paris, 18 janvier. — Une dépêche de Turin au *Figaro*, confirme le nouvel accident de cheval arrivé à M. le duc d'Orléans. Le cheval, qu'il montait avait trébuché, et glissé sans qu'il pût le retenir, l'a entraîné dans sa chûte.

Lorsqu'on releva le prince, il avait l'épaule luxée et une fracture à la cheville du pied droit.

M. le duc d'Orléans fut immédiatement transporté au château de la Membrée, résidence du duc d'Aost et de la duchesse d'Aosta, la princesse Hélène d'Orléans, sœur du duc, qui les prennent sous lui furent donnés.

Le prince, comme on le voit, dit le *Figaro*, joue de malheur dans ses promenades équestres, quoi qu'il soit un excellent cavalier.

L'année dernière, le 25 avril, au cours d'une chasse près de Séville, un accident analogue lui occasionna deux fractures à la jambe et le força à garder, pendant deux mois, l'immobilité la plus absolue.

L'accident d'hier n'a pas la même gravité que le précédent. On croit que M. le duc d'Orléans sera vite rétabli.

Le banquet de la Chambre de commerce belge à Paris

Paris, 18 janvier. — Le banquet, donné ce soir au Grand-Hôtel, par la Chambre de commerce belge de Paris, était présidé par M. le baron d'Anethan, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire.

Signalons d'abord la présence de M. Mesureur, ministre du commerce, M. Nyssens, ministre de l'industrie et du travail, dans le cabinet belge, M. de Mot, échevin de Bruxelles.

Avaient également pris part à la table d'honneur : MM. Nagelmackers président de la Chambre de commerce belge; Hanotaux, Jules Roche, Rathain, C. Bompard, Landelet, Bazile, Delonacle, Bérardi, etc.

Parmi les personnalités belges, citons MM. Mignot Delthanche, Vercruysse, Iracq, Souzée, Vanoye, industriels : Lovens, président de la Chambre de commerce de Liége ; Valère Mabille, président de la Chambre de commerce de Charleroi.

MM. Bastin, chancelier de la légation belge ; Ottlet, sénateur du Luxembourg : Verbeck, ancien sénateur d'Ostende ; Du Vivier, échevin de Mons : le prince de Caraman-Chimay, secrétaire de la légation de Belgique à Paris ; Wauters, le célèbre artiste ; de Macat, ancien député de Liége ; Bischoffsheim, sénateur belge ; le major Thys, explorateur connu, etc.

Le banquet comptait 300 couverts. Beaucoup de dames en élégante toilette.

Les ministres belges et français ont pénétré dans la salle du banquet, aux sons de la *Marseille*, exécutée par la musique du 36e de ligne. Un piquet de gardes de Paris, faisait le service d'honneur.

La grande salle du banquet était décorée de faisceaux où les drapeaux français et les drapeaux belges, confondaient leurs couleurs.

La musique militaire entonne la *Brabançonne* que les convives écoutent debout.

Au dessert, le baron d'Anethan a porté un toast au président de la République, et M. Mesureur a bu au Roi des Belges.

M. Nyssens a porté ensuite un toast à la France et au gouvernement français puis il a fait l'historique des services rendus par la Chambre de commerce et constaté les excellentes relations commerciales qui existe entre la France et la Belgique.

D'autres allocutions ont été prononcées par MM. Picard Nagelmakers, Robert.

Le banquet a été suivi d'un brillant concert auquel ont pris part les artistes de nos théâtres, et l'octuor vocal Bruxellois.

Visite de l'ambassadeur de Russie à M. Berthelot ministre des affaires étrangères

Paris, 18 janvier. — M. Berthelot, ministre des affaires étrangères, a reçu M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie. On rapporte que cette démarche, qui est jugée importante, se rattacherait aux versions contées, sur les rapports actuels, entre l'Angleterre, la Russie et la France, et aussi aux rumeurs, concernant une prochaine visite de Guillaume II au Tsarewitch.

L'impératrice douairière de Russie en France

Paris, 18 janvier. — Le *Figaro* dit que l'impératrice douairière de Russie va peut-être traverser Paris pour se rendre à la Turbie.

Le voyage est décidé ; mais l'impératrice hésite entre la route du St-Gothard et Paris.

Ajoutons aux renseignements du *Figaro* que c'est également de cette question que M. de Morenheim est allé aujourd'hui entretenir le ministre des Affaires étrangères.

La visite de l'Empereur d'Allemagne au Tsarewitch à la Turbie

Londres, 18 janvier. — On mande de Berlin au *Standard* qu'un télégramme de St-Pétersbourg mentionnait le bruit d'une visite que l'Empereur Guillaume et l'impératrice auraient l'intention de faire au Tsarewitch, à la Turbie, en février prochain, mais que cette nouvelle n'a pas été confirmée jusqu'à présent.

Berlin, 18 janvier. — L'Empereur d'Allemagne a renoncé à son voyage à la Turbie.

Notre ambassadeur près du Saint-Siège

Paris, 18 janvier. — Un rédacteur du *Gaulois* s'est rendu aujourd'hui au Ministère des affaires étrangères, où on lui a affirmé que M. Lefebvre de Béhaine n'avait pas offert sa démission et que le gouvernement ne la lui avait pas demandée. Le *Gaulois* ajoute :

« S'ils est vrai que M. Lefebvre de Béhaine, soit toujours ambassadeur de France près le St-Siège, et aujourd'hui simplement en congé, il n'en est pas moins certain que sa situation est très sérieusement battue en brèche, pour différentes raisons : l'élévation de Mgr Perrand à la pourpre cardinalice, les vacances aux sièges épiscopaux en France et le projet de loi sur les associations. »

Paris, 18 janvier. — Le rappel de M. Lefebvre de Béhaine, dit la *Petite République*, est exact. A la suite d'une audience, entre le Saint-Père et notre ambassadeur, où il avait été question du projet de loi sur les associations, un rapport avait été adressé au gouvernement.

» M. Berthelot, ministre des affaires étrangères, après avoir pris connaissance de ce rapport, a pensé que M. Lefebvre de Béhaine avait gravement manqué à ses devoirs, en se prêtant, avec le Pape, à un entretien sur une question qui touche au régime intérieur de notre pays, et sur laquelle le Gouvernement français ne saurait consentir à entrer en négociations avec le Vatican.

» En conséquence, M. Berthelot a décidé que M. Lefebvre de Béhaine serait rappelé. »

La bagarre d'Argnat

Clermont, 18 janvier. — Le calme est à présent rétabli à Argnat et au Mas d'Argnat. Le juge d'instruction et le procureur de la République qui ont commencé leur enquête sans incident. Aucune protestation n'a été soulevée par les représentations energiques que M. Frèze, procureur de la République, a adressées aux habitants.

M. le procureur de la République a déclaré à plusieurs reprises que les coupables seraient punis sans exception. L'attitude de la population en présence de ces déclarations fermes, démontre qu'à l'avenir personne ne songera à s'opposer à l'exécution des travaux.

Les bandes du Dé-Tham

Paris, 18 janvier. — Les journaux, qui arrivent du Tonkin, publient les dépêches du colonel Galieni au gouverneur général relatant les opérations qui ont été faites contre le Dé-Tham. Nos troupes — appuyées par l'artillerie qui a eu plusieurs coups heureux et a réussi à lancer un certain nombre d'obus juste au milieu des pirates, — nos troupes ont refoulé les bandes du Dé-Tham avec tant de rapidité et de vigueur que ces derniers ont fui précipitamment par petits groupes, abandonnant approvisionnements, papiers, correspondance, etc., mais elles n'ont pu être poursuivies, parce qu'elles se sont jetées dans le ravin large et boisé qui se trouve entre Sonot-Soi et la pagode Nidhe.

Nous sommes en possession de leurs forts, nous avons eu un soldat tué et trois blessés. Nos adversaires ont eu une quinzaine de tués et plusieurs blessés. Parmi les munitions que l'ennemi avait abandonnées, nous avons trouvé de nombreuses cartouches modèle 1886. Nous avons fait quelques prisonniers.

La création d'une armée coloniale

Paris, 18 janvier. — Le *Figaro* de demain annonce que le cabinet Bourgeois, fatigué sans doute par les lenteurs incessantes de la Chambre dans la question de la création d'une armée coloniale, vient de décider de créer cette armée, non plus par une loi, mais par un décret.

L'accord franco-anglais

Paris, 18 janvier. — Une délégation du groupe colonial, composée de MM. Etienne, amiral Vallon, Flandin et Deloncle, a été reçue, aujourd'hui, à 4 heures, par le ministre des affaires étrangères.

De l'entretien qui a eu lieu, il résulte que l'accord franco-anglais, aujourd'hui signé, fixe la limite des possessions françaises en Indo-Chine; la rive gauche du Mékong, à partir de la frontière chinoise, devient la limite de l'influence française.

D'autre part, des négociations sont ouvertes au sujet du traité de commerce entre l'Angleterre et la Tunisie. Enfin, en ce qui concerne les évènements du Sud de l'Afrique, le ministre a déclaré à la délégation que la politique du gouvernement était en faveur des droits et de l'indépendance du Transvaal.

Des négociations concernant l'Egypte ont été également engagées.

Les Italiens en Abyssinie

Rome, 18 janvier. — On mande de Massaouah à la date d'aujourd'hui :

« Le général Baratieri télégraphie que des informateurs arrivés ce jour même font craindre que l'eau ne manque à Makallé; les quadrupèdes ont été chasses hors du fort depuis le 12 janvier.

Les Ascaris sortis du fort confirment la nouvelle que l'ennemi serre la position de plus en plus près.

Rome, 18 janvier. — D'après les derniers avis, la chûte de Makallé est imminente.

Le *Secolo* publie une lettre de M. Cavalotti, dans laquelle le député attaque violemment le président du conseil au sujet des affaires d'Afrique.

M. Cavalotti rend M. Crispi seul responsable de la situation.

Rome, 18 janvier. — Depuis mardi, plusieurs ascaris de la garnison de Makallé, ont déserté pendant la nuit. Un certain nombre de messagers, envoyés par le colonel Galliano, au général Baratieri, ont disparu.

Les premières nouvelles pessimistes sont arrivées jeudi; le gouvernement hésita de les communiquer, espérant que d'autres suivraient plus favorables; mais, à présent, tout espoir de sauver Makallé, est presqu'perdu; et le gouvernement, afin de préparer l'opinion, se décide à publier les nouvelles qui font prévoir la chûte inévitable.

Le Roi, très impressionné, a décidé d'ajourner la chasse qu'il devait faire à Castel Porziano. L'anxiété est générale.

Les insurgés cubains battus par les troupes espagnoles

Madrid 18 janvier. — Une dépêche officielle de Cuba annonce que le général Gasco a battu les insurgés à Calabazar. Les Espagnols ont eu deux officiers et trente-quatre soldats blessés. Les ennemis ont été dispersés; leurs pertes sont inconnues.

Dans une autre rencontre, les rebelles ont totalement pris la fuite. Le maréchal Campos va immédiatement revenir en Espagne.

Démission du ministre des affaires étrangères en Espagne

Madrid, 18 janvier. — Le duc de Tetuan, ministre des affaires étrangères, a donné sa démission qui a été acceptée par le conseil des ministres. Son successeur est M. Eldujaen.

Le Congrès ouvrier chrétien national de Reims

Nous avons annoncé pour les 23, 24 et 25 mai prochain, l'ouverture, à Reims, d'un Congrès ouvrier chrétien national.

Une réunion des délégués des Unions démocratiques de la Marne, des Ardennes, du Nord, de la région de Paris et de la Fédération du Centre et de l'Ouest a été tenue dernièrement à Paris pour s'occuper de la préparation du Congrès. Une commission a été nommée à cet effet.

Conseil supérieur du commerce. — La loi du « cadenas »

Paris, 18 janvier. — Le conseil supérieur du commerce s'est réuni ce matin au ministère du commerce sous la présidence de M. Mesureur.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Darquier, Parmezel, Perraud, Denis et Pallain, le conseil a adopté la proposition tendant à diviser le territoire français en quatorze zones pour l'exportation des céréales sous le régime de l'admission temporaire.

En ce qui concerne le séjour des blés en entrepôt, il a exprimé l'avis que le *statu quo* doit être maintenu et qu'il n'y a pas lieu de limiter à un an la durée de ce séjour.

Enfin, après un long débat entre MM. Ch. Roux et Denis sur la question du *Cadenas*, le conseil s'est prononcé à une importante majorité contre le principe même du *Cadenas*.

Les rapatriés de Madagascar

Port-Said, 18 janvier. — Le *Saghalien*, portant la malle de Madagascar, est parti hier soir pour Marseille avec 467 passagers de la marine dont 139 libérables, 28 convalescents. Aucun décès, aucune maladie entraînant la quarantaine.

Renforts pour le Tonkin

Marseille, 18 janvier. — Les mille hommes de troupes extraits des légions étrangères et destinés au Tonkin se sont embarqués ce matin sur le *Cachemire*. Ils ont été acclamés par la population et reçus sur le quai d'embarquement par les généraux de Vaulgrenant et Canonge. La musique du 146e de ligne les a accompagnés.

D'autre part le paquebot *Ernest-Dupuy*, courrier d'Indo-Chine, partira demain avec 500 passagers, parmi lesquels MM. Keller et Guyonnet, chefs de bataillon d'infanterie de marine; 12 capitaines, 3 lieutenants, 48 sous-officiers, MM. les médecins Copin, Le Roy, Molle, Pouli, chefs d'escadron d'artillerie de marine; 2 capitaines d'artillerie, Bégaud, inspecteur de la garde civile, tous destinés au Tonkin.

Les armements anglais

Londres, 18 janvier. — Le *Daily Graphic* dit que les autorités militaires auraient décidé la construction de deux ou trois autres forts sur les hauteurs qui s'étendent à l'est du port de Douvres. L'attention du gouvernement va aussi être appelée sur l'insuffisance de travaux de défense de la Clyde.

Fin de la guerre des Achantis

Accra, 18 janvier. — La guerre des Achantis est terminée.

Sir Francis Scott a occupé Commassie sans combat. Le roi Prempeh accepte toutes les demandes de l'Angleterre.

MISCELLANÉES

Propriétés de l'essence de térébenthine. — Les anglais attachent une grande utilité à l'essence de térébenthine. Quand cette substance est entrée dans une maison, on peut difficilement s'en passer. Ses propriétés médicinales sont très nombreuses : employée pour les brûlures, elle donne immédiatement du soulagement ; elle cautérise les ampoules aux mains et prévient la douleur que ces ampoules peuvent causer : elle est d'un usage constant pour les cors aux pieds ; très bonne aussi pour les rhumatismes et les maux de gorge ; on prétend que quelques gouttes dans un verre d'eau, guérissent la migraine.

L'essence de térébenthine est un remède et un préservatif contre la teigne. Comme autres propriétés : Si l'on en verse quelques gouttes dans les tiroirs, coffres, armoires ou autres où l'on renferme des vêtements, ces vêtements sont à l'abri des mites et des insectes : en versant quelques gouttes d'essence dans les coins de l'office ou sur les tablettes du garde-manger on les garantit des fourmis et des mouches; quand on l'applique aux joints des lits on en écarte les punaises ; ajoutons que l'essence de térébenthine, surtout lorsqu'elle est bien rectifiée, enlève très bien les taches de graisse et de peinture.

Les barbiers chinois. — Dans les villes de la Chine, les barbiers parcourent les rues, une sonnette à la main pour appeler les pratiques. Ils portent avec eux le fourneau, la marmite, une serviette et un réchaud. Dès qu'on les appelle, ils accourent prestement, disposent leur tabouret dans l'endroit de la rue le plus convenable, savonnent la tête, nettoient les oreilles, peignent les sourcils, brossent les épaules... le tout pour la modique somme d'environ quelques centimes. Cela fait, ils plient bagage et continuent leur route en recommençant à sonner leur sonnette.

Nom chimique de plusieurs substances. — Il peut être intéressant de savoir le nom chimique des substances que l'on désigne vulgairement par les noms ci après, ne serait-ce que pour connaître leur composition.

L'eau forte est de l'acide nitrique ou azotique; l'eau blanche, appelée aussi Eau de Goulard, l'eau de Saturne, est une dissolution de sous-acétate de plomb dans l'eau ordinaire : l'Eau de Javelle une dissolution d'hypochlorite de soude ; l'eau d'Alibert une solution de bichlorure de mercure.

L'Esprit de sel est l'Acide chlorhydrique ; l'Esprit de nitre, l'acide azotique ; la crème de tartre, le bitartrate de potasse ; la crème de Bismuth, le sous-azotate de Bismuth ; la crème de soufre, le soufre en poudre, appelé aussi fleur de soufre — ce mot fleur désigne encore, la fleur d'arsenic, soit l'acide arsénieux ; la fleur de Borax, soit l'acide borique, qu'il ne faut pas confondre avec le Borax, lequel est du borate de soude; la fleur du Benjoin, l'acide benzoïque; la fleur de zinc, l'oxyde de zinc.

L'alcali volatil est l'ammoniaque — l'huile de vitriol, l'acide sulfurique; le salpêtre, l'azotate de potasse — le sublimé corrosif, le bichlorure de mercure; le calomel, le protochlorure de mercure; le plâtre, le sulfate de chaux, — l'alun, le sulfate double d'alumine et de potasse, — la pierre infernale, l'azotate d'argent, — le vermillon qu'on appelle aussi cinabre est le sulfure de mercure, — le minium est le bioxyde de plomb; le massicot ou céruse jaune, le protoxyde de plomb; la litharge est aussi un protoxyde de plomb, la céruse proprement dite est un carbonate de plomb; la galène est le minerai de plomb, c'est du sulfure de plomb, le vert de gris est du carbonate de cuivre.

Le foie de soufre est le sulfure de potasse — le foie d'antimoine, le sulfure d'antimoine, le sucre de plomb ou de saturne est l'acétate de plomb — le vitriol bleu, du sulfate de cuivre; le vitriol vert, du sulfate de fer; le vitriol blanc, du sulfate de zinc.

Enfin le sel de cuisine, appelé aussi sel marin, sel de gabelle et sel gemme suivant son origine est le chlorure de sodium. Le sel d'Epsom que d'autres appellent sel admirable, est du sulfate de magnésie; le sel de Glauber, ou sel admirable, sel de Sedlitz, sel anglais est du sulfate de soude; le sel ammoniac, du chlorhydrate d'ammoniaque; le sel de Berthollet, du chlorate de potasse; le sel d'étain, du chlorure stanneux; le sel de Vichy, du bicarbonate de soude; le sel de soude, du carbonate de soude; le sel de Seignette, du tartrate de potasse et de soude, le sel de Schlippé, du sulfantimoniure de sodium, le sel d'oseille, du bioxolate de potasse; le verre soluble est du silicate de potasse, etc. On pourrait prolonger ces indications; nous les reprendrons plus tard, pour d'autres corps notamment pour les plantes, si nos lecteurs le désirent.

La liberté. — On entend souvent répéter comme une proposition évidente par elle-même qu'aucun peuple et le principe de la liberté n'a pas été instruit à faire un bon usage de la liberté.

Maxime digne de ce pauvre insensé qui avait résolu de ne jamais entrer dans l'eau avant d'avoir appris à nager ! S'il faut que les hommes attendent la liberté jusqu'à ce qu'ils soient devenus bons et sages sous le despotisme, ils peuvent vraiment attendre toujours.

Ecole des Sciences sociales et politiques
DE LILLE

COURS DE SOCIOLOGIE, PROFESSÉ PAR M. LE CHANOINE JULES DIDIOT (Ire LEÇON)

M. Didiot aborde dans cette leçon, trois questions importantes : 1° celle du progrès, 2° celle du capital, 3° celle du travail social.

I. — Le véritable progrès consiste dans l'accroissement harmonique de la science, de la vertu et de la richesse, c'est-à-dire dans un développement simultané, réciproque, équilibré de nos forces intellectuelles, morales et physiques.

II. Le capital est l'ensemble des éléments et des forces nécessaires pour un travail déterminé. — Il est subjectif, en tant qu'il comprend les forces du travailleur lui-même — Il est objectif, lorsqu'il désigne les objets sur lesquels doit s'exercer l'activité du travailleur.

On voit donc par cette définition que l'ouvrier est toujours capitaliste, puisque ses forces lui appartiennent en propre et constituent un capital très réel. Seulement, l'ouvrier est capitaliste dans une mesure variable. Il ne l'est que pour partie lorsque son activité s'exerce sur des objets appartenant à d'autres et qu'il transforme pour leur compte. Il l'est, au contraire, entièrement quand il travaille sa chose avec ses instruments; tel est le cas du cultivateur qui laboure son champ.

L'ouvrier est donc toujours capitaliste ; sans doute, il l'est à ses degrés divers, mais il l'est néanmoins toujours. Dès lors, la distinction radicale faite de nos jours entre le capital et le travail se trouve être inexacte, puisqu'elle suppose que, dans le cas d'un ouvrier et d'un patron, il n'y a qu'un seul capitaliste, alors qu'en réalité il y en a deux, et souvent aussi deux ouvriers quand le patron travaille par lui-même et ne se contente pas d'être un simple prêteur d'argent.

En conséquence, ni le progrès, ni même le travail, ne sont concevables et réalisables sans l'alliance constante du capital et du travail, des capitalistes et des travailleurs.

III. — Le travail individuel est celui que produit une seule personne physique agissant avec ses ressources individuelles. — Le travail social est celui dans lequel l'ouvrier est une société réelle, usant exclusivement de ses propres forces, ou bien s'associant à des individualités et à d'autres sociétés.

Le capital subjectif d'une société comprend toutes les forces dont elle peut disposer comme d'un capital, le droit de légiférer et de gouverner; dans l'Eglise, le pouvoir doctrinal, judiciaire et sacramentelle; dans la famille, l'autorité paternelle, la puissance maritale, etc.

Le capital objectif comprend tous les biens, meubles ou immeubles, appartenant au corps social et les droits de toute nature que cette société possède sur des personnalités ou sur d'autres sociétés.

Il est évident que, pour son travail propre, une société peut se servir du travail individuel, et même l'exiger dans la mesure ou les individus sont dépendants de l'autorité sociale. — Le travail social complète d'ailleurs et perfectionne largement le travail individuel, de même que la société complète et perfectionne les individualités qui en font partie.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN
ET DU REFUGE DE NUIT (fondée en 1890)

Le but de l'Œuvre étant de venir en aide aux Vieillards, aux Invalides du travail, Convalescents, Affligés, Femmes, Enfants et aux Ouvriers sans travail, l'entrée sera rigoureusement refusée aux individus qui, ne travaillant jamais, ne vivent que de fraude, mendicité, et vagabondage.

GRANDE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Au profit de l'Œuvre pour l'hiver 1895-96

A chaque souscripteur de **un franc** il sera remis un reçu portant un numéro d'ordre qui participera au tirage des PRIMES EXCEPTIONNELLES offertes en remerciement aux généreux souscripteurs.

Première prime : **Magnifique Maison avec Jardin** (Villa Isabelle), construite sur un terrain donne gracieusement par Mme Ve DESCAT, et située rue de Lannoy, sur le passage des tramways. Valeur réelle de plus de 10.000 francs. L'heureux gagnant deviendra immédiatement propriétaire de cet immeuble sans bourse délier, le Comité se chargeant de tous les frais quels qu'ils soient.

Deuxième prime : *Une Obligation Foncière 3 o/o 1879*, remboursable à 500 francs, et donnant droit à 6 tirages par an, comprenant ensemble : 12 lots de 100.000 francs, 6 lots de 25,000 fr., 12 lots de 10,000 fr., 30 lots de 5,000 francs, 500 lots de 1,000 fr.

Troisième prime : *Une obligation de la Ville de Paris 1865*, remboursable à 500 francs, et donnant droit à 6 tirages par an, comprenant ensemble : 4 lots de 150,000 francs, 4 lots de 50,000 fr., 16 lots de 10,000 fr., 20 lots de 5 000 fr., 40 lots de 2,000 fr.

Quatrième prime : *Une Obligation Communale 3 o/o 1894*, remboursable à 400 francs, et donnant droit à 6 tirages par an, comprenant ensemble : 6 lots de 400,000 francs, 6 lots de 10,000 fr., 6 lots de 5,000 fr., 120 lots de 1,000 francs.

Cinquième prime : *Une Obligation de la Ville de Paris 1871*, remboursable à 400 francs, et donnant droit à 4 tirages par an, comprenant ensemble : 4 lots de 100,000 francs, 8 lots de 50,000 fr., 40 lots de 10,000 fr., 300 lots de 4,000 francs.

Sixième prime : *Une Obligation de la Ville de Bruxelles*, remboursable à 110 francs, et donnant droit à 6 tirages par an, comprenant ensemble : 4 lot de 450,000 fr., 4 lot de 100,000 fr., 4 lots de 50,000 fr., 2 lots de 25,000 fr., 4 lots de 2,500 fr., 6 lots de 1,000 fr., 10 lots de 500 fr., 4 lots de 250 fr., 120 lots de 150 francs.

Septième prime : *Un Bon du Congo*, donnant droit à 6 tirages par an, comprenant ensemble : 4 lot de 200,000 francs, 5 lots de 150,000 fr., 7 lots de 2,500 fr., 17 lots de 500 fr., 120 lots de 250 francs.

Huitième prime : *Un Bon à Lot du Crédit Foncier*, remboursable à 200 francs, et donnant droit à 2 tirages par an, comprenant ensemble : 2 lots de 100,000 fr., 2 lots de 5,000 fr., 20 lots de 1,000 fr., 520 lots de 200 fr.

Neuvième prime : *Une Obligation de la Ville de Lille 1860*, donnant droit à 2 tirages par an, comprenant ensemble : 2 lots de 25.000 fr., 2 lots de 10,000 fr., 14 lots de 1.000 fr., 20 lots de 500 fr., 30 lots de 400 fr., 40 lots de 200 francs.

Dixième prime : *Une Obligation de Roubaix-Tourcoing*, donnant droit à 1 tirage par an, comprenant : 1 lot de 5.000 fr., 2 lots de 1,000 fr., 50 lots de 100 fr., 760 lots de 50 francs.

Onzième prime : *Un livret de Caisse d'Epargne de 100 francs.*

Douzième prime : *Un livret de Caisse d'Epargne de 50 francs.*

Le tirage des primes sera fixé ultérieurement. Pour les souscriptions, s'adresser chez MM. JUBÉ et JÉNICOT, rue de la Gare; chez les principaux détaillants de tabac; aux Membres du Comité. — AVIS TRÈS IMPORTANT : Exiger pour chaque souscription de UN FRANC un reçu au nom du souscripteur. Ce reçu doit porter un numéro d'ordre qui aura droit au tirage des superbes primes.

AUGMENTATION DU CAPITAL-ACTIONS
DE LA « RUCHE ROUBAISIENNE »

Le Conseil d'administration de la *Ruche Roubaisienne* nous prie d'insérer la note suivante :

» Dans sa réunion de vendredi soir, le conseil d'administration de la *Ruche Roubaisienne* a voté augmentation du capital social de la société qui de 300.000 fr. doit être porté à 75.000 fr. soit 240 actions nouvelles à émettre, ce vote doit être ratifié par l'Assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le mois prochain.

» A propos de cette augmentationmotivée par de nombreuses adhésions nouvelles, il est nécessaire d'entrer dans quelques explications sur lesquelles le conseil s'est arrêté longuement et que les intéressés doivent connaître.

» La Société possède actuellement 25,000 mètres de terrain, répartis en trois quartiers différents de Roubaix : par suite de leur mise en exploitation, ces terrains acquièrent, de ce fait, une plus-value qui en double et au-delà la valeur avant peu; rationnellement, l'actif social s'augmentera de cette plus-value et du même coup les actions. En appliquant cette progression de valeur tel que cela devrait se pratiquer, si la Société était fondée dans le but de faire des bénéfices, il en résulterait que, dans quelques années, les actions émises à 100 francs vaudraient 5 à 600 fr.; ce serait un beau résultat au point de vue financier, mais déplorable comme philanthrope, car elle fermerait, du coup, l'entrée, dans la Société, à tous ceux qui se trouveraient, par suite de cette mesure, dans l'impossibilité de pouvoir acquérir une action.

» Pour ces diverses raisons, le conseil n'envisageant que l'avenir et les intérêts de la société, a décidé que les 240 actions nouvelles dont une partie est déjà souscrite seront émises au même prix que les anciennes, soit à 400 fr. avec versement du premier quart, 25 fr.; ces 240 actions seront à la disposition entière des nouveaux et anciens adhérents.

» Il demeure bien entendu et c'est sur ce point que le Conseil d'administration appelle toute l'attention des ouvriers et des petits employés que, après l'assemblée générale de février, les actions recevront une plus-value d'environ 35 francs résultant d'une augmentation au mètre proportionnée à la valeur du terrain.

» Pour ceux qui veulent être dès maintenant ou plus tard de la Ruche il n'y a pas à hésiter car attendre c'est un déboursé de 35 fr. qu'il faudra supporter en plus du quart versé.

» Donc avis aux intéressés.

» *Le Conseil d'Administration.* »

UN SCANDALE PAR JOUR

Chaque jour nous voyons s'asseoir sur la sellette,
Un nouveau compromis, aigrefin ou gogo...
Respirons l'odeur franche et pure du Congo,
Le seul bien parfumé des savons de toilette.
Un groupe d'honnêtes gens, à M. Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

On se rappelle qu'il y a quelque temps, M. Siauve-Evaussy, avait parlé dans l'*Egalité*, d'un versement de cinq mille et quelques cents francs par lequel auraient pu être compromis des amis du *Journal de Roubaix*.

Nous avons demandé au rédacteur en chef du journal socialiste de nous dire clairement ce qui n'était passé. Il y a quelques jours, dans un article qui nous avait passé inaperçu, M. Siauve-Evaussy a expliqué qu'il s'agissait d'une transaction accordée à une grosse brasserie, prise en flagrant délit de fraude.

Qu'est-ce que cela peut nous faire? De quelque brasserie qu'il s'agisse, qu'est-ce que cela signifie, politiquement parlant?

Au cours des derniers incidents soulevés entre les collectivistes et M. Deschamps, le directeur du *Roubaisien* avait dit que la *Paix* était un *coupe gorge*.

A ce propos M. H. Deschamps vient de recevoir la lettre suivante :

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE « LA PAIX »
Etoffes — Charbons — Boulangerie
Siège social : Boulevard de Belfort à Roubaix

« Roubaix, le 14 janvier 1896.

» Monsieur Deschamps,

» Lors de la polémique que vous avez eue avec le Syndicat Textile (dont le siége est à la coopérative *La Paix*), vous avez fait distribuer des circulaires et placarder des affiches, dont les journaux ont reproduit le texte, où il était dit que la « Paix » *est un coupe-gorge*.

» Cela étant de nature à porter préjudice à notre Société, je vous prierai, Monsieur, de vouloir bien spécifier si c'est du local de la Coopérative en lui-même que vous vouliez parler.

» L'Administration de la Coopérative m'ayant chargé de vous écrire à ce sujet, j'espère que vous voudrez bien adresser votre réponse pour la prochaine réunion qui aura lieu mercredi prochain.

» Agréez, Monsieur, mes civilités.

» Pour le Conseil d'administration de la Société la « Paix ».

» *Le Secrétaire*. (Signé) : MEUNSCHAUT. »

Le directeur du *Roubaisien* dit que cette lettre est un piège et que dès le 2 janvier il savait qu'une proposition devait être faite au comité pour le poursuivre et lui demander 40,000 fr. de dommages-intérêts. M. Deschamps a pris la résolution de ne donner aucune explication et a répondu par la lettre ci-après :

« Monsieur le Secrétaire de la Coopérative « la Paix. »

» J'ai l'honneur de vous informer que je refuse de vous donner les explications que vous me demandes.

» Je n'ai rien à modifier ni à retrancher de l'article visé, je me réserve d'en expliquer le sens, si vous ne le comprenez pas, aux juges du tribunal devant lequel vous devez m'attraire, m'a-t-on dit, pour me réclamer 40.000 francs de dommages-intérêts.

» Agréez mes civilités. » HENRI DESCHAMPS. »

L'Egalité de vendredi dernier et l'*Avenir* — qui lui a emboîté le pas samedi — signalent le fait d'un frère des écoles chrétiennes, de nationalité allemande, enseignant à l'école libre de la rue Pellart.

Ce religieux est bien né en Allemagne, mais il est de passage à Roubaix pour la préparation d'un ouvrage pédagogique et *il n'a jamais enseigné* à l'école Saint-Louis.

On nous prie de dire qu'on met au défi de trouver dans les écoles libres de Roubaix, un étranger faisant partie du corps enseignant.

L'enquête ouverte à ce sujet démontrera la fausseté de ces allégations.

Avis aux électeurs. — Dans le but de faciliter les inscriptions sur les listes électorales, le bureau des élections sera ouvert, les jours de la semaine, jusqu'à 10 heures du soir, et les dimanches de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi, jusqu'au quatre février prochain.

Les réclamants sont invités à se munir de toutes pièces établissant qu'ils sont français, et qu'ils auront six mois de résidence à Roubaix au 31 mars 1896. (Livrets militaires, quittances de loyer ou certificats).

Trois nouveaux bureaux de vote. — La proposition tendant à créer trois bureaux de vote nouveaux pour les élections municipales prochaines, a été envoyée à l'examen de la préfecture.

Ces bureaux seraient installés aux écoles maternelles de la rue Sainte-Elisabeth, rue de Condé et rue Olivier de Serres.

Les opérations à l'Abattoir de Roubaix, pendant l'année 1895. — Il résulte du rapport de fin d'année, présenté à M. le Maire de Roubaix, par le Bottiau, vétérinaire, inspecteur sanitaire, qu'il a été abattu, pendant l'année 1895 à l'Abattoir de Roubaix :

7425 bœufs ou vaches, 4323 veaux, 7802 moutons, 5562 porcs et 879 chevaux, représentant un poids de viande de 3.254.126 kilog. Viandes abattues au dehors de rentrées par quartiers 2.151.174 kilog.

Soit un total de 405.300 kilogs.

Les saisies opérées pendant cette même année s'élèvent aux chiffres suivants : viandes, 16,007 kilogs; poissons, 6.073 kil.: fruits divers, 2.664 kil.: légumes, 1.124 kil.: fromages, 62 kil.: harengs-saurs, 2.237 kil.; moules, 7.251 kil., homards, langoustes et écrevisses, 278 kil.; huîtres, 72 kil.: lait battu, 780 litres.

Une réunion du « Cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth. — Une réunion des membres du « Cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth », aura lieu, aujourd'hui, dimanche, à cinq heures du soir, a l'estaminet Delespierre, place Sainte-Elisabeth.

La commission prie les membres d'amener leurs amis à la réunion.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain. *